

**DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DE LA CDAC**  
**du 2 juin 2015**  
**Salle Maupassant**

**Dossier n° 2015-13 : 9 h 00 :**

SAINT-SAENS : création d'un supermarché alimentaire, d'une surface de vente de 2 418 m<sup>2</sup> à Saint-Saëns (76680) lieu-dit les Aulnaies

- le maire de Saint Saëns, commune d'implantation, ou son représentant ;
- Monsieur Patrick GUERARD vice-président, désigné par le président de la communauté de communes Saint-Saëns - porte de Bray dont est membre la commune d'implantation, ou son représentant ;
- le maire de Dieppe ou son représentant, au titre de la commune la plus peuplée de l'arrondissement, en remplacement du syndicat mixte ou de l'établissement public de coopération intercommunale chargé du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est situé la commune d'implantation, ;
- le président du conseil départemental de Seine-Maritime, ou son représentant ;
- le président du conseil régional de Haute-Normandie, ou son représentant ;
- Madame Blandine LEFEBVRE, maire de Saint-Nicolas-d'Aliermont ou monsieur Sylvain BULARD, maire de Blacqueville ou monsieur Alain BAZILLE, maire de Thérouldeville, représentant les maires au niveau départemental ;
- Monsieur Pascal LECOURT, vice-président de l'agglomération Fécamp Caux littoral ou monsieur Michel LEJEUNE, président de la communauté de communes du canton de Forges-les-Eaux ou monsieur Jean-Louis ROUSSELIN, vice-président de la communauté de l'agglomération havraise, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- Madame Danièle CALLE (UFC Que Choisir) ou Monsieur Philippe SCHAPMAN (UFC Que Choisir) et monsieur Hubert GUILBERT (INDECOSA-CGT) ou madame Catherine MARC, personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs ;
- Monsieur Olivier GOSELIN (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) ou madame Virginie TIRET (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) et monsieur Philippe MORGOUN (association Haute-Normandie nature environnement) ou madame Marion CHEREUL (association Haute-Normandie nature environnement), personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

**Dossier n° 2015-16 : 10 h 00 :**

NEUFCHATEL-EN-BRAY : extension d'un ensemble commercial, par la création d'un magasin "Kiabi" d'une surface de vente de 998 m<sup>2</sup>, portant la surface totale de vente de l'ensemble commercial à 7 518 m<sup>2</sup>, à Neufchâtel-en Bray (76270) rue de Flandre.

- le maire de Neufchâtel-en-Bray, commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président de la communauté de communes du pays neufchâtelois dont est membre

la commune d'implantation, ou son représentant ;

- le maire de Dieppe ou son représentant, au titre de la commune la plus peuplée de l'arrondissement, en remplacement du syndicat mixte ou de l'établissement public de coopération intercommunale chargé du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est situé la commune d'implantation, ;
- le président du conseil départemental de Seine-Maritime, ou son représentant ;
- le président du conseil régional de Haute-Normandie, ou son représentant ;
- Madame Blandine LEFEBVRE, maire de Saint-Nicolas-d'Aliermont ou monsieur Sylvain BULARD, maire de Blacqueville ou monsieur Alain BAZILLE, maire de Thérouldeville, représentant les maires au niveau départemental ;
- Monsieur Pascal LECOURT, vice-président de l'agglomération Fécamp Caux littoral ou monsieur Michel LEJEUNE, président de la communauté de communes du canton de Forges-les-Eaux ou monsieur Jean-Louis ROUSSELIN, vice-président de la communauté de l'agglomération havraise, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- Madame Danièle CALLE (UFC Que Choisir) ou Monsieur Philippe SCHAPMAN (UFC Que Choisir) et monsieur Hubert GUILBERT (INDECOSA-CGT) ou madame Catherine MARC, personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs ;
- Monsieur Olivier GOSSELIN (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) ou madame Virginie TIRET (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) et monsieur Philippe MORGOUN (association Haute-Normandie nature environnement) ou madame Marion CHEREUL (association Haute-Normandie nature environnement), personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

**Dossier n° 2015-12 : 11 h 00 :**

LE HAVRE : extension de 2 salles et 375 places du cinéma SIRIUS, au Havre (76600) 5 rue Du Guesclin, portant ainsi sa capacité à 5 salles et 780 places

- le maire du Havre, commune d'implantation, ou son représentant ;
- le maire de Montivilliers ou son représentant, en remplacement du président de la communauté de l'agglomération havraise dont est membre la commune d'implantation,
- le maire de Fécamp ou son représentant, commune la plus peuplée de l'arrondissement autre que la commune d'implantation ;
- Monsieur le président du conseil départemental de Seine-Maritime, ou son représentant ;
- le maire de Gonfreville-l'Orcher ou son représentant en remplacement du président du syndicat mixte d'élaboration et de gestion du schéma de cohérence territoriale Le Havre-Pointe de Caux Estuaire dans le périmètre duquel est situé la commune d'implantation ;
- Monsieur Alain AUCLAIRE ou madame Nicole DELAUNAY ou monsieur François LAFAYE ou madame Irène LUC ou monsieur Gérard MESGUICH ou madame Marie PICARD, personnalités qualifiées en matière de distribution et d'exploitation cinématographiques ;
- Monsieur Philippe MORGOUN, président de l'association Haute-Normandie nature environnement ou madame Marion CHEREUL, association Haute-Normandie nature environnement, personnalités qualifiées en matière de développement durable ;

- Monsieur Olivier GOSSELIN, conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de Seine-Maritime ou madame Virginie TIRET, conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de Seine-Maritime, personnalités qualifiées en matière d'aménagement du territoire ;